

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1
DE L'AIEQ**

Préambule

Le tableau 1 de HQD-3, Document 2, page 5, indique clairement que la croissance de la demande des catégories de clientèle standard reliés au réseau principal entre 2005 et 2004 (4 407 Gwh) est entièrement attribuable à la croissance des ventes des clients au tarif L (4 980 Gwh).

Cette croissance porte la demande prévue en 2005 à 169 291 Gwh soit 4291 Gwh au-delà des 165 000 Gwh maximum d'énergie patrimoniale prévue par la loi. Le coût de fourniture de l'énergie post-patrimoniale occasionne une augmentation du coût de service de 172,6 \$M tel qu'il apparaît au tableau 1 de HQD-3, Document 1 page 17, ce qui représente selon HQD-3, Document 1 page 16 lignes 4 et 5, 63% de la hausse du coût de service prévu pour l'année témoin projetée 2005.

Malgré cet impact différencié au niveau des coûts entre les clients au tarif L et les autres catégories tarifaires, Hydro-Québec Distribution recommande une augmentation uniforme des tarifs pour toutes les catégories tarifaires.

Cette augmentation différenciée au niveau des coûts couplée à une augmentation uniforme des tarifs aurait dû modifier l'interfinancement entre les catégories tarifaire à l'avantage de la clientèle au tarif L, ce qui irait à l'encontre de la loi. Or le tableau 5 de HQD-13, Document 1 page 14 démontre le contraire. L'indice de l'interfinancement pour la clientèle au tarif L passant de 115,1 en 2004 à 116,5 en 2005 alors que celui pour les clients au tarif D passe de 81,9 à 80,9 respectivement.

Demande no 1 :

Pourriez-vous, s'il vous plait, expliquer cette apparente contradiction en explicitant comment sont alloués marginalement les coûts de fourniture entre catégories tarifaires et en justifiant les principes à la base de cette allocation ?

Réponse:

Le Distributeur ne propose pas un traitement à la marge du coût de fourniture patrimonial et postpatrimonial, tel qu'expliqué à la pièce HQD-12, document 1, section 2.

Par ailleurs, comme il est mentionné à la pièce HQD-13, document 1, page 14, les données servant à répartir le coût de service du Distributeur sont calculées à partir de données réelles et prévisionnelles. Le principal effet causant une dégradation de l'interfinancement de la clientèle grande puissance sont les effets de température au niveau de l'approvisionnement: ceux-ci sont présents en 2004 alors qu'en 2005, on suppose des conditions

climatiques normales. Sans ces effets, l'indice d'interfinancement de la clientèle grande puissance se situerait à 116,5 pour l'année 2004.

Demande no 2 :

Si la croissance de la demande pour les années à venir ne devait être provoquée que par la croissance de la demande de la clientèle au tarif L, et si les augmentations de tarifs devaient quand même être réparties uniformément entre toutes les catégories tarifaires, N'aurions-nous pas, en toute logique de coût, effectivement modifié substantiellement l'interfinancement entre les catégories tarifaires à l'avantage de la catégorie au tarif L ? Auriez-vous l'obligeance , s'il vous plait, de justifier votre point de vue.

Réponse:

Compte tenu que le Distributeur propose un traitement global de l'électricité patrimoniale et postpatrimoniale, il n'y a pas de variation substantielle de l'interfinancement. Le seul impact est lié à l'importance relativement plus grande du coût d'approvisionnement pour la clientèle au tarif L par rapport aux autres clientèles.